

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LE JOURNAL DU LOT
A SES AMIS

PRÉFACE

Par ce premier numéro, nos lecteurs et amis comprendront le but que le Journal du Lot a l'intention d'atteindre :

Depuis de longues années, nos amis, désiraient un organe républicain pouvant les intéresser, « généralement et localement ». Chez nous ce journal n'existait pas, alors que nos adversaires étaient pourvus d'organes qui, bien administrés et rédigés, pénétraient partout.

Le Journal du Lot a l'intention de lutter énergiquement contre ces adversaires. Il a fait appel à ceux qui depuis de longues années militent dans leur commune, dans leur canton, et auxquels le moyen de répondre à des attaques injustifiées, n'était pas donné.

Ce moyen-là, il faut en convenir, les partis contraires nous l'ont indiqué : ils ont su à merveille se procurer des correspondants, créer des dépôts, assurer le service des informations immédiates d'un journal dans tous les cantons, dans toutes les communes, dans tous les groupements du département.

Nous avons fait comme eux. Le Journal du Lot préparé par de longues années de lutte, solidement réorganisé, a fait appel à tous ceux qui veulent la diffusion des idées démocratiques, qui poursuivent le même idéal de républicanisme, de laïcité.

Les militants sérieux et sincères ont répondu à notre appel. — Nous ne pouvions espérer mieux.

Partout, dans le département, le Journal du Lot a trouvé des militants qui se sont chargés de collaborer à cette œuvre purement laïque, essentiellement républicaine.

Merci à ceux qui ont donné une preuve de plus de leur attachement aux idées qui leur sont chères ; ils peuvent être certains qu'en tout et pour tout notre dévouement leur est acquis !

Qu'on ne croit pas cependant que le Journal du Lot change d'un point la ligne de conduite qu'il suit depuis quelques années. Comme par le passé, il luttera contre tout ce qui n'est pas républicain et laïque : il fera tous ses efforts pour que les idées démocratiques soient plus répandues et mieux défendues dans les communes où, jusqu'ici, la lecture réservée aux citoyens était principalement fournie par les organes cléricaux, admirablement prodigues.

Mais il ne veut et ne saurait prendre parti dans des querelles d'individus à individus — querelles où la politique n'a rien à faire. Et nous pouvons ajouter que si un homme politique — quel qu'il fût — luttant aujourd'hui avec nous, devait demain du programme sur lesquels les électeurs s'étaient comptés le Journal du Lot saurait lui rappeler son devoir.

Le Journal du Lot est avant tout indépendant ; il n'est aucune puissance devant laquelle, ici, on doive s'incliner.

Les républicains sérieux, sincères, approuveront — comme ils l'ont toujours fait — ce programme, ce but.

Ainsi, amis lecteurs, citoyens, qui depuis de nombreuses années nous avez apporté vos témoignages de sympathie et de confiance, le Journal du Lot, votre organe, sera aujourd'hui ce qu'il a été hier, mais plus résolu, plus fort, plus militant.

Républicains du Lot, à l'œuvre ! et il ne dépend que de vous que cette œuvre soit féconde !

Louis BONNET.

Premières Moissons

L'Italie et la France viennent de conclure un traité d'arbitrage qui est dans l'esprit et dans la lettre une réédition de celui qui nous lie depuis quelque temps à l'Angleterre. Cet « accord à trois » peut être considéré comme l'événement diplomatique le plus important de l'année qui s'achève.

Certes, nous ne voulons pas dire par là que la paix est à tout jamais assurée en Europe et que le rêve grandiose et généreux de Victor Hugo est devenu du jour au lendemain une réalité. Comme on a pu le voir, les textes ne visent « que les différends d'ordre juridique ou relatifs à l'interprétation des traités existants ». Or, une telle spécification réduit singulièrement le nombre des cas qui pourront être soumis à la cour de La Haye.

D'autre part, les différends ainsi limités ne devront « mettre en cause ni les intérêts vitaux, ni l'indépendance, ni l'honneur des états contractants ». L'arbitrage ne fonctionnera par conséquent que pour les questions secondaires. Au point de vue pratique, l'initiative de la France, de l'Angleterre et de l'Italie laisse donc quelque peu à désirer.

Cependant, si le geste n'a pas une efficacité décisive, il n'en convient pas moins de l'admirer et de s'en réjouir, et cela non seulement parce qu'il est beau, mais aussi parce qu'il témoigne nettement d'un changement heureux et noirotoire dans la politique étrangère des gouvernements de Londres et de Rome.

Une tendance marquée pour les solutions pacifiques y est à constater. A coup sûr cela vaut mieux que des sentiments belliqueux et qu'un esprit d'hostilité ou de rancune.

On prend des précautions pour qu'en cette « entente cordiale » aucune duperie ne soit possible et que personne n'ait à regretter son bon mouvement. Pour employer une comparaison familière, « on se garde prudemment à carreau... Ces réserves n'empêchent pas les arrangements en question de constituer une étape historique dans l'évolution des peuples vers un meilleur avenir international. Et pour bien se rendre compte de l'importance de cette étape, il suffit de regarder en arrière et de se rappeler que dans un temps pas trop lointain, les parlementaires loyaux, courtois, calmes et conciliants d'aujourd'hui étaient prêts à en venir aux mains à la moindre contestation.

Au surplus, puisqu'il faut un commencement à tout un commencement, fût-il modeste, est préférable au statu quo. Il y a quelques années, on considérait comme nébuleuse et chimérique la proposition humanitaire de Nicolas II au sujet du désarmement. La bonne sentence était pourtant jetée et nous avons aujourd'hui les premières moissons : à savoir les progrès indéniables accomplis par l'idée d'arbitrage en des milieux où naguère le mot faisait sourire.

La convention franco-italienne suggère — est-il besoin de le dire — des réflexions toutes spéciales car ce fait que notre « sœur latine » fait partie de la Triple. En effet, on ne s'expliquerait pas très bien la possibilité pour l'Italie d'un traité d'arbitrage comme celui que son ambassadeur à Paris a signé si son alliance avec l'Allemagne et l'Autriche avait toujours un caractère d'action commune offensive. Il faut admettre en toute vraisemblance que la formidable association conçue par Bismarck et Crispi n'est plus aussi compacte et aussi dangereuse que jadis.

En supposant que cette conclusion soit la seule qu'on ait le droit de tirer des faits qui nous occupent, elle serait assez intéressante pour que beaucoup, en leur philosophie, puissent s'en contenter.

Paut BAZART.

Chambre des Députés

Séance du 29 décembre 1903 (Matin)
PRÉSIDENCE DE M. GUILLAIN
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre discute le projet d'amnistie voté par le Sénat ; mais ce projet est réduit aux faits de grève.

M. Gauthier de Clagny demande l'amnistie pour les condamnés de la Haute-Cour.

M. Vallé s'y oppose, et l'amendement de M. Gauthier est repoussé.

Le projet d'amnistie est voté.

Un projet tendant à l'abrogation des lois qui confèrent aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations est mis en discussion.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend le projet sur les inhumations. Après la discussion des articles à laquelle prennent part MM. Leroche, Suchetet, Fleury-Ravarin, Lemire, Rabier, Gayraud. L'ensemble du projet est mis aux voix et adopté par 341 voix contre 165.

Séance du 30 décembre 1903.

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY
VICE-PRÉSIDENT

Le Sénat ayant adopté toutes les modifications du budget votées par la Chambre, la séance est de pure forme.

M. Sembat dépose une demande d'interpellation sur les arrestations opérées mercredi matin des secrétaires des groupes de l'alimentation parisienne.

Cette interpellation est renvoyée à une date ultérieure.

M. Combes donne lecture du décret de clôture de la session extraordinaire de 1903.

Sénat

Séance du 29 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Rouvier dépose le budget retour de la Chambre.

La discussion est commencée par les chapitres sur lesquels diverses modifications ont été apportées par la Chambre.

Toutes les modifications sur les différents budgets sont acceptées.

Séance du 30 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Rouvier dépose le budget, retour de la Chambre, qui est renvoyé à la Commission des finances.

Le Sénat approuve la convention conclue le 27 juillet 1903 entre la France et la Grande-Bretagne, pour la correspondance téléphonique entre les deux pays.

Puis, M. Dubost, dépose son rapport sur les dernières modifications au budget votées par la Chambre.

La Commission les approuve toutes.

Le Sénat vote alors l'ensemble du budget par 276 voix contre 17.

M. Vallé, garde des sceaux, donne lecture du décret de clôture.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

La Présidence de la Chambre

La réunion plénière des groupes de gauche s'est tenue mercredi, à deux heures, au Palais-Bourbon. Elle était présidée par M. Bienvenu Martin.

En ouvrant la séance, M. Bienvenu Martin a rappelé que la réunion avait pour objet de désigner le candidat des républicains à la présidence de la Chambre ; il a ensuite annoncé que les délégués des groupes de gauche n'avaient été informés que de la seule candidature de M. Henri Brisson.

Après diverses observations présentées par divers membres le vote a lieu. M. Henri Brisson a été désigné par la réunion plénière comme candidat à la présidence de la Chambre par 170 voix sur 211 votants. Les voix diverses se répartissent ainsi : MM. Georges Leygues, 7 voix ; Etienne, 9 ; Doumer, 7 ; Sarrien 3 et Tourgnol une. Il y a eu quatorze bulletins blancs.

Après le décompte du scrutin, M. Bienvenu Martin, président de la réunion, a proclamé M. Brisson candidat des républicains pour l'élection à la présidence de la Chambre aux applaudissements de tous les républicains présents.

Le Manuel du soldat

Devant la cour d'assises de la Seine a comparu mercredi le secrétaire de la Fédération des Bourses du Travail, M.

Georges Yvetot, signataire d'une brochure intitulée, le « Manuel du Soldat ».

L'accusation relevait deux délits à la charge de l'accusé ; celui d'injures envers l'armée et celui de provocations à des militaires pour les détourner de leur devoir.

Plusieurs députés sont venus déposer en faveur de l'accusé et ont protesté contre les poursuites qui sont, ont-ils déclaré, une atteinte à la liberté de penser et d'écrire.

Après une plaidoirie de M. Willon, le jury a rapporté un verdict négatif.

M. Yvetot a été acquitté.

En Orient. — Un mois de Délai

D'après une dépêche de Londres à l'Éclair, le ministre du Japon a déclaré au ministre des affaires étrangères que le Japon patienterait jusqu'au 31 janvier. Passé ce délai, il n'ira pas jusqu'à déclarer la guerre, mais se déclarera en droit de prendre en Corée ou même ailleurs les précautions et garanties qu'exigerait sa sécurité.

Un théâtre en flammes

Le magnifique théâtre Iroquois qui avait été construit à Chicago sur les plans de l'opéra-comique de Paris, a été détruit par un incendie, jeudi après-midi, au cours d'une représentation.

Une panique effroyable saisit les spectateurs dont plus de 700 ont trouvé la mort.

Petites Nouvelles

M. Ribot qui avait été assez sérieusement souffrant, vient de rentrer à Paris.

On annonce que les Chartreux expulsés de France, s'établissent définitivement en Belgique.

Les électeurs de Remiremont sont convoqués pour le 24 janvier à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Méline, élu sénateur.

La princesse Mathilde est gravement malade. On craint une issue fatale.

Le tribunal civil de Nantes a rendu avant-hier son jugement dans le procès intenté par trente-sept habitants de Nantes, dont la plupart sont des commerçants contre un libraire qui avait affiché à la devanture de son magasin une liste où ils étaient désignés comme juifs ou francs-maçons. Le libraire a été condamné à 300 francs de dommages envers chacun des plaignants et, de plus, à l'insertion du jugement dans cinq journaux.

On annonce la mort à Larquet, département de l'Aveyron, à l'âge de 106 ans révolus, d'une nommée Rose Maurel.

On vient de ramasser à l'extérieur de la dixième chambre correctionnelle que préside M. Séré de Rivière (le bon juge parisien) une cartouche avec une mèche qui paraît avoir été allumée.

CHRONIQUE

POUR LA PAIX

Au moment où l'on parle partout de l'imminence d'une guerre entre le Japon et la Russie, il paraît intéressant de montrer l'intérêt de l'arbitrage en soulignant les dépenses occasionnées par le maintien de notre paix armée et celles qu'une guerre nécessiterait.

Pendant la paix, la France compte 538.707 hommes ; la Russie, 829.777 ; l'Allemagne, 598.807 ; l'Autriche-Hongrie, 351.771 ; l'Italie, 218.419.

En temps de guerre, la France, 4 millions 961.000 hommes ; la Russie, 13 millions 587.000 ; l'Allemagne, 6.400.000 ; l'Autriche-Hongrie, 3.000.000 ; l'Italie, 2.934.000.

Sur le pied de guerre, nous trouvons donc un effectif de 36.983.000 hommes.

Au point de vue naval, non compris les torpilleurs, l'Angleterre arrive en tête avec 284 navires d'un déplacement de 1.256.640 tonnes ; la France, qui vient au deuxième rang, n'a que 110 bâtiments (499.571 tonnes) ; la Russie, 66 bâtiments (268.724 tonnes), l'Allemagne, 62 bâtiments (226.909 tonnes), l'Italie, 51 bâtiments (233.496 tonnes) ; les Etats-Unis 52 bâtiments (203.518 tonnes) ; le Japon 26 bâtiments (87.838 tonnes).

Dans ces chiffres ne sont compris ni les torpilleurs, ni les bâtiments en construction en 1900. Depuis cette époque, les nations ont considérablement aug-

menté leur effectif maritime, notamment le Japon qui, sur mer, peut, à l'heure présente, se mesurer avec ses grands cousins d'Europe.

Pour de semblables forces, il a fallu des budgets ad hoc.

Les voici pour l'année 1894-1895 (guerre et marine) :

France, 900.514.619 fr. ; Russie, 1 milliard 309.071.216 fr. ; Allemagne, 1 milliard 009.555.415 fr. ; Angleterre, 886 millions 177.500 francs ; Autriche-Hongrie, 427.337.664 fr. ; Italie, 357.210.466 fr.

Pour l'état de guerre, les chiffres deviennent alors fantastiques ; on a calculé que pour l'entretien des forces utilisables en temps de guerre la France dépensait quotidiennement 13.500.000 fr. et l'Allemagne 12.900.000 francs.

Dans « sa promenade » au Transvaal, l'Angleterre dépensait 11 millions par jour !

Pour prétendre que de pareilles dépenses, — chaque année considérablement accrues — sont de nature à acculer les peuples à la ruine, il n'est pas nécessaire, comme certains l'affirment, d'être un mauvais patriote. On peut, tout en restant un bon Français, souhaiter ardemment que tant d'argent, que tant d'activité soient mieux employés. Et nous croyons faire preuve d'un sincère amour envers notre pays et envers l'humanité en aspirant de toutes nos forces au moment où les budgets de guerre, monstres hideux, abominablement gonflés et tendus, finiront par « crever d'obésité ».

Albert DONELLI.

¹ Pour tous ces chiffres, voir le remarquable ouvrage de M. Mérignac, « La conférence internationale de la paix ».

REVUE DE LA PRESSE

Les journaux républicains se réjouissent de ce que M. Brisson a été désigné comme candidat des gauches à la Présidence de la Chambre en remplacement de M. Bourgeois qui ne se représente pas.

En dehors de la question de la présidence de la Chambre, très intéressante pour notre parti, les journaux parisiens consacrent à peu près tous leur leader à l'année 1903.

Les journaux réactionnaires, déclarent, que l'année écoulée ne « saurait leur inspirer de regrets », la « France ayant été amoindrie »...

La presse républicaine se réjouit au contraire de l'œuvre accomplie contre les congrégations :

La Lanterne. — Après avoir dispersé les froucards de tout poil, enseignants, prédicants, contemplatifs, marchands de liqueurs ou de miracles, le parti républicain dirige aujourd'hui ses coups contre les ignorantins. Ainsi se déroule le programme que nous avons tracé dès le début de la lutte contre la congrégation. Après les congrégations non autorisées, les autres. Sans doute nous aurions à noter bien des défaillances ; à regretter bien des fautes des hommes au pouvoir. Mais il faut reconnaître que l'année 1903 n'a pas été perdue pour la République, puisqu'elle a été mortelle pour la congrégation.

L'Action. — De même qu'une année s'en va, une idée s'en va et aussi un culte. C'en est fini des moines.

La Petite République. — Néanmoins l'Église a quelques raisons de se plaindre cette année. Elle lui doit de sérieux échecs. Ses tentatives pour enrayer l'œuvre de la laïcité républicaine ont échoué. M. Drumont et les curés vont dans cet événement la détresse, la grande détresse de la France. Nous voyons, au contraire, son relèvement, et nous bénissons l'année que l'Église aura prise en grippe au point de faire au facteur qui lui présente le calendrier nouveau la réponse du personnage de la Vie de Bohème : « Gardez-le, je n'ai pas été content du dernier. »

NOS FEUILLETONS

Le Journal du Lot publiera dans chaque numéro deux feuilletons.

Aujourd'hui même il commence la publication d'un très intéressant roman, dû au talent de M. L. de LASSERRE.

LA MARIEUSE

En outre l'œuvre si passionnante de B. FLEMMING.

Mlle MONTE-CHRISTO

que tous nos lecteurs ont tant appréciée, étant sur le point d'être terminée, nous commencerons prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

CHRONIQUE LOCALE

CHRONIQUE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

Les sessions du Conseil général d'avril et d'août, une fois closes, la vie politique départementale devient quelque chose de mystérieux : elle rentre dans le domaine administratif, disons le mot : préfectoral.

Tandis que les citoyens peuvent suivre, dans les journaux, les événements de la politique générale, les débats parlementaires ; tandis qu'ils sont attentifs aux actes de leurs représentants au Parlement, que la presse ne manque pas de signaler et d'apprécier ; ils ne sont que très sommairement informés des affaires départementales. Pour juger de la conduite des intérêts généraux du département et de la manière dont ces intérêts sont défendus par leurs représentants à l'Assemblée départementale, ils n'ont que les comptes-rendus hâtifs publiés par nos confrères et nous mêmes, en avril et en août.

Aussi fidèles que soient ces comptes-rendus, quelle qu'ait été la préoccupation du Journal du Lot de les donner aussi exacts, aussi complets, aussi étendus que possible, nous ne saurions nous dissimuler que nos lecteurs n'ont pu y trouver, non plus que dans la presse caducienne ou régionale elle-même — nos confrères en conviendront volontiers — la véritable physionomie des séances, ni des éclaircissements suffisants sur les débats forcément résumés.

Quelques mois après les sessions, le « bouquin » du Conseil général, quelque chose comme le Journal Officiel à deux numéros par an, est, suivant la formule, « imprimé et distribué » à MM. les Conseillers généraux et à MM. les Maires.

Mais le public en a-t-il connaissance ? Sans doute la sténographie des débats de l'Assemblée et les rapports de M. le Préfet et des chefs des divers services départementaux qu'il contient, sont mis dans les mairies à la disposition de chacun. Mais qui les consulte, qui les lit ? Nous ne voudrions même pas nous montrer indiscrets en demandant à nos 29 conseillers généraux s'ils ont tous lu le « bouquin » en arrivant aux séances de l'Assemblée départementale...

Et pourtant toute la vie départementale est dans ce livre, puisque toutes les affaires départementales : finances (finances surtout), travaux publics, assistance, instruction publique, etc., y sont, une part, présentées par les administrations compétentes, et, d'autre part, discutées, délibérées, votées par nos mandataires.

Autour de ces diverses affaires se greffent des questions d'un caractère très général. L'opinion de l'Assemblée départementale, exprimée même sous forme de simple vœu sur ces questions, peut avoir et a sûrement une influence, un contre-coup sur les affaires départementales.

Il importe au plus haut point, dans une démocratie, que les représentants, à quelque Assemblée qu'ils appartiennent, ne puissent bénéficier ou pâtir d'un silence de six mois fait sur leurs actes, leurs discours ou leurs votes. Le « bouquin » du Conseil général a gardé jusqu'ici, dans la poussière, la cause trop aisément oubliée de tels événements départementaux qui ont surpris, troublé, égaré peut-être les esprits. Il ne doit pas être perdu de vue que le passé, le présent, l'avenir politique d'un département sont tout entiers dans son Conseil général.

Le législateur de 1871, en organisant les Conseils généraux de la République, a voulu soustraire les affaires départementales à l'arbitraire des préfets — comme c'était le cas sous l'Empire — en donnant au Conseil général la haute main sur la gestion des intérêts du département. Il n'a point osé ou voulu aller jusqu'au bout dans la voie de la décentralisation démocratique. S'il a placé à côté du Préfet la Commission départementale, il n'a point confié l'administration elle-même à un délégué élu dans le sein du Conseil général par le Conseil général. La Commission départementale

n'est point, chacun le sait, la délégation permanente que le législateur a entendu instituer. Et quelque excellente que soit, à l'heure actuelle, l'administration préfectorale, il nous sera cependant permis de souligner qu'il n'est point conforme aux principes que nous défendons dans ce journal, que les actes administratifs et politiques d'un département ne puissent être tout au moins connus de tous les citoyens, dont le droit de contrôle ne s'exerce qu'en de rapides séances à des intervalles éloignés, par leurs mandataires, parfois trop pressés de rentrer chez eux.

Ceux-ci, à leur tour, doivent être jugés par leurs électeurs. Aux électeurs nous fournissons les moyens de connaître les affaires du département et de juger la conduite. — C'est là le but que nous voulons poursuivre sous cette rubrique: *Chronique politique départementale*.

L'électeur de Vayrac trouvera intérêt à sa lecture, comme celui de Bretenoux, de Montcuq, de Salviac, de Livernon, de Lauzès... C'est du département qu'il sera parti, de son passé, de son présent, l'avenir en découlera. — Car il est une chose trop ignorée que nous avons à cœur de révéler et de garder toujours présente aux yeux de tous, c'est l'histoire de notre département, son histoire d'hier comme celle d'aujourd'hui. — C'est grâce à elle que le parti républicain peut éviter les écueils, les surprises, les erreurs ou les trahisons. Elle est la peur des hypocrites, en politique surtout; elle donne confiance aux hommes loyaux et de bonne volonté.

Et c'est là une raison suffisante pour que nous ne craignons pas, dans ces « chroniques politiques départementales » de traiter parfois des questions... « si vieilles » qu'on pourrait nous reprocher peut-être de donner « du réchauffé » pour « tirer à la copie ».

Nos lecteurs nous sauront gré, nous l'espérons, de l'effort que nous ferons, tant pour les tenir au courant des choses actuelles d'affaires ou de politique départementales, que pour mettre au point celles que l'éloignement aurait grossies ou amoindries.

« Fripouilles »

« Bandits »

et Cie

Dans la *Croix-Defense* du 27 décembre, M. Vignieu profite d'une décision récente de la commission de la séparation des Eglises et de l'Etat pour nous donner un article tout à fait remarquable par la distinction du style.

Le titre en est *Eglises à vendre ou à louer* et comme M. l'abbé a peur que le Bloc n'en vienne bientôt à réaliser une réforme républicaine depuis si longtemps attendue, il crie, il pleure, il gémit et voilà que, tout naturellement, les phrases du Père Duchesne se retrouvent sous sa plume. Messieurs Vival et Rey sont des *bandits*, ils appartiennent à une *bande de malfaiteurs* et pour couronner cet amalgame de qualificatifs aimables, ces honorables sont des *fripouilles* que les électeurs doivent expulser avec un « gros et robuste balais de bouleau ou de genévrier ».

Mieux vaudrait peut-être donner des arguments et tenter de démontrer que les républicains ont tort d'enlever leurs salaires aux prêtres, mais faire cela serait discuter et les affirmations dogmatiques sont de la maison!

Tout d'abord le rédacteur de la *Croix*, use et abuse de l'équivoque. Il sait, tout comme vous et moi, que sur le fait de la possession des temples religieux : cathédrales, églises paroissiales, ainsi que des locaux d'habitation, presbytères, palais épiscopaux et autres, la nouvelle loi ne changera rien à l'état de choses actuel : que, dès aujourd'hui, tous ces édifices sont à l'Etat, au département, ou aux communes et cependant il affirme : « MM. Vival et Rey, et la bande de malfaiteurs parlementaires dont il font partie, vont vous voler (l'Eglise) et la donner à l'Etat ».

Sur la question de location des monuments religieux, même système; M. Vignieu oppose à l'Etat aux particuliers, feignant d'oublier que, dans un régime de suffrage universel les deux intérêts se confondent; il n'en dit pas moins, sentencieusement, « cette église qui... que... qui était bien votre, elle ne vous appartenait plus désormais ».

Au contraire, M. l'abbé, elle sera plus

que jamais à vous, mais contre rétribution honnête et dont tout le monde, cette fois, profitera; et dès lors cessera ce spectacle étrange d'un bâtiment public, église ou cathédrale, fourni gratuitement à une corporation dont le moindre défaut est la spéculation la plus avisée. Est-ce gratuitement, en effet, que le prêtre, soldé une fois déjà par l'Etat, laisse prier dans ses églises et officie « pour le baptême des enfants, les mariages des fils et des filles et les obsèques des parents défunts ».

Mais le point délicat de l'article c'est la diatribe à propos de l'éternelle question des biens d'église sécularisés :

« Lorsque la Révolution s'empara des biens d'Eglise, elle reconnut loyalement les droits que le Clergé avait sur eux et s'efforça de fournir sur les fonds de l'Etat une compensation à ses ministres du Culte catholique pour remplacer les revenus dont elle les dépossédait. » D'où la conclusion que le Budget des cultes doit être éternel.

Il n'y a qu'un accroc au susdit raisonnement, c'est que le budget des cultes actuel, n'a pas son origine dans la Révolution mais bien dans le Concordat et l'Empire qui ont fait le Concordat.

Le budget des cultes, première manière, auquel, Historiquement (nous ne disons pas légitimement) l'affirmation de M. Vignieu s'applique évidemment, a disparu en 1794, lors d'une première séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A cette époque des républicains très modérés étaient au pouvoir. C'était des Thermidiens. Ils résistèrent aux arguments des partisans de l'Union de l'Eglise et de l'Etat et ne donnèrent aucune satisfaction, compensation aux « biens volés », au Clergé. Ce fut seulement plus tard, quand le clergé s'estima très heureux du régime de droit commun, de la simple liberté.

Pourquoi donc, les sentiments se sont-ils modifiés depuis lors. La faute en est au Concordat que M. l'abbé Vignieu trouve certainement très défendable.

Par le Concordat, l'Eglise catholique a reconquis une partie de ses anciennes positions. Elle a pris rang dans la hiérarchie officielle, elle est redevenue privilégiée et plus forte que jamais. C'étaient de très gros avantages et qui stupéfièrent les derniers des révolutionnaires, même et surtout les généraux; mais Napoléon faisait une affaire; donnant, donnant. Il exigea donc l'obéissance passive de ses évêques et de ses curés. En un mot il fit d'eux des « fonctionnaires » et, comme tous les fonctionnaires, les clercs redevinrent des salariés de l'Etat.

Voilà l'origine de notre budget des cultes actuels. Celui que j'appellerai le budget des cultes seconde manière pour le distinguer de l'autre plus ancien et qui n'est plus en question.

Et pour bien démontrer à M. Vignieu que cette interprétation n'est pas fantaisiste, nous reproduisons, à son intention, les articles 13 et 14 du Concordat ou la question soulevée est résolue :

Art. 13. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'honneur rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause.

Art. 14. — Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle.

Entre ces deux articles, on le voit, aucun lien de cause à effet, il n'y a qu'une corrélation obligée de faits. L'un ne tient pas à l'autre. Et l'on peut même dire que Pie VII, qui les a signés, y semble tout heureux d'avoir à renoncer, sans restriction, aux anciens biens d'église, car c'est dans le Concordat que, pour la première fois, un gouvernement français reconnaît nettement la domination absolue du souverain Pontife dans l'Eglise, doctrine contraire aux vieilles libertés de l'Eglise gallicane. A ses yeux, une pareille concession ne pouvait être payée trop cher.

Et alors, reprenons l'argumentation de la *Croix*. Le service des cultes est un service d'Etat, au sens d'administration spéciale. L'Etat s'apercevant un beau jour que cette administration n'est plus utile à l'intérêt général, toutes choses évoluant, il la supprime, et il décrète que : « Désormais les curés et les évêques seront payés et entretenus par ceux-là qui en voudront. » — C'est M. Vignieu qui parle!

Quoi de plus naturel et de plus logique!

Médailles d'honneur des Postes et des Télégraphes

La médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes est décernée à MM. Decoup, Achille, brigadier-facteur à Cahors; Darnis, Jacques, facteur local à Duravel; Bonneton, Philippe, facteur rural à Duravel; Garrigues, Auguste, facteur rural à Lauzès.

Nos sincères félicitations à ces braves agents.

Mérite Agricole

Sont nommés au grade de chevaliers : Andral, propriétaire à Mayrignac-le-Frankal, adjoint au maire de Rocamadour. Brel, horticulteur à Alvignac. Capel, cultivateur à Labastide-du-Vert. Dialat, cultivateur à Belmont. Greil, propriétaire, instituteur à Ceint-d'Eau, près Figeac. Liches, propriétaire-horticulteur à Cahors. Lagabrielle, vétérinaire à Vayrac. Tardieu, Jules, horticulteur à Cahors.

Les bourses dans les Lycées

Les sessions de l'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges s'ouvriront en 1904 dans tous les départements :

1. Pour les jeunes gens, le jeudi 14 avril prochain;
2. Pour les jeunes filles, le jeudi 21 avril.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture du 1^{er} au 25 mars prochain.

Palmes académiques

Nous croyons savoir que parmi les nouveaux décorés des palmes académiques se trouvent les personnes suivantes : Officier de l'Instruction publique : M. Guilhem, maire de Labenque. Officiers d'académie : M. Deltit, maire de Puy-l'Evêque; M. le docteur Mendallies; M. Lagardère, commissaire de police à Cahors.

Nous adressons aux nouveaux promus nos félicitations.

CAHORS

Légion d'honneur

M. Soulier, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Lot, est promu chevalier de la Légion d'honneur. Toutes nos félicitations.

Par décret ministériel, la croix de la Légion d'honneur a été décernée à M. Loubet, maréchal des logis à la 17^e légion bis.

Médailles militaires

AU 7^e

Par décret du Président de la République, la médaille militaire a été décernée à :

M. Nayrac, adjudant au 7^e de ligne. 17^e LEGION BIS
MM. Ducasse, Magne, Poissac, Tertulien, Alibert, maréchaux de logis.
Magnot, Coffe, brigadiers.
Méric, Pertuzat, gendarmes.

Préfecture

A l'occasion de la foire qui a lieu aujourd'hui samedi 2 janvier, les bureaux de la préfecture demeureront ouverts et vaqueront le lundi 4.

Ecole des Petits Carmes

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni mardi 24 heures à la Préfecture, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire général.

Le Conseil a donné un avis favorable au transfert de l'école de la place Thiers dans l'immeuble des Petits-Carmes.

Ecole de la place Thiers

Le transfert de l'école de la place Thiers dans l'immeuble des Petits-Carmes est enfin chose faite.

Depuis cette après-midi, le déménagement est commencé : l'installation définitive pourra avoir lieu la semaine prochaine.

De son côté, l'autorité militaire, a pris ses dispositions pour entrer avant peu en possession de l'école de la place Thiers.

Mérite agricole

A l'occasion du 1^{er} janvier, sur la proposition de M. le Ministre de l'Agriculture, la croix d'officier du mérite agricole a été décernée à M. Vincens, horti-

culteur, viticulteur, conseiller municipal de Cahors.

Nous adressons à M. Vincens, nos félicitations.

Au 7^e

M. Soulagès, capitaine au 102^e d'infanterie passe au 7^e.
M. ROLLER, capitaine au 7^e, passe au 143^e, maintenu à l'école normale de tir.

Mutualité scolaire

MM. Costes, sénateur, et Maurelet, inspecteur d'académie, adressent aux membres souscripteurs de la *Mutualité scolaire* une circulaire par laquelle ils font connaître les résultats obtenus par cette œuvre excellente.

La société compte 1000 membres : au cours de l'année 1902, 81 sociétaires ont été secourus et l'indemnité qui leur a été accordée s'éleva à la somme de 974 fr. 30.

Pendant les 3 premiers trimestres de cette année 68 sociétaires ont obtenu des indemnités qui s'élevèrent à la somme de 909 fr ; en outre, depuis sa fondation, la société a fait établir au nom de 656 de ses membres des livrets personnels de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse et elle a versé de ce chef la somme de 5235 francs.

Ces résultats, on le voit, sont des plus satisfaisants, et nul doute que ceux qui ont déjà apporté leur appui moral et financier à cette œuvre ne l'accorderont de nouveau.

Avenir Cadurcien

Dans leur assemblée générale du 16 décembre courant les membres de la société musicale, l'*Avenir Cadurcien* ont constitué leur bureau pour l'année 1904 comme suit :

Président d'honneur : M. Bach, négociant ;

Président : M. Daynard, directeur du Crédit foncier ;

Vice-Président : M. Fauconnier, directeur des Contributions Directes ;

Secrétaire : M. Alazard ;

Trésorier : M. Pélissier, négociant ;

Directeur : M. F. Rivière ;

Sous-Directeur : M. A. Pouzergues ;

Chef musicien : M. Ferrié ;

Archiviste : M. E. Linsac ;

Membres du Conseil d'administration : MM. Tassart, avoué, H. Lacoste, professeur de musique, Combelles, maître d'hôtel, Girma, éditeur, Pignères, directeur de l'*Union républicaine*, E. Gagnayre, négociant, V. Pouzergues, Mulot, Sor, André, Astruc et Troussel.

Cirque-Ménagerie

Le cirque-ménagerie veuve Bellisario, est installé sur la place de la République et donnera, pendant quelques jours, de brillantes représentations.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 Décembre au 2 Janvier

Naissances

Miquel, Raymond-Antoine-Etienne-Marcel, Place des Petites Boucheries.

Jeanne, Sara, naturelle, à la Maternité.

Publications de Mariages

Bach, Antoine-Lézin, cordonnier, et Labro Marie, s. p.

Décès

Abadie, Jeanne-Cécile, s. p. 54 ans, célibataire, rue St-Pierre, 10.

Escroutailles Pierre, cultivateur, 70 ans, à l'hopital.

Clary Anne, s. p. épouse Cary, 69 ans, au Payrat.

Pallut Marie, 20 mois, rue du Château du Roi, 30.

Piancaussagne Baptiste, charbon, 73 ans, à l'hopital.

Deihies Raymond, cultivateur, 76 ans, rue Fénelon, 17.

Gibert Guillaume, propriétaire, 70 ans, rue du Temple, 7.

Caine, Jean-Pierre-Flavien, dit Edouard, 65 ans, boulevard Gambetta, 101.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre deuxième feuilleton.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrattier. — Fêtes laïques.

— Dimanche dernier, à 4 heures du soir, a été faite la distribution de jouets, gâteaux et bonbons aux enfants de l'école maternelle laïque.

Le vaste dortoir de l'école était trop restreint pour contenir les nombreux visiteurs, véritables amis de l'enfance.

Deux magnifiques pins playant sous poids des jouets, bonbons et gâteaux magnifiquement illuminés, décoraient cette salle.

Que dire du spectacle, sinon que les enfants se sont surpassés. En un mot, véritable fête populaire, les prolétaires se coudoient avec la bourgeoisie.

Nos félicitations à nos dévouées maîtresses, sans oublier les personnes qui ont contribué par leur générosité à rendre cette fête si charmante.

Catus. — Mérite agricole. — Par décret présidentiel, M. Devès, propriétaire à Catus, est nommé officier du mérite agricole. Félicitations.

Concours de porcs gras. — Le 13 janvier prochain, dans une enceinte spéciale, il sera tenu par les soins du Comice agricole du canton de Catus, un concours de porcs gras pour lequel les prix suivants seront distribués :

- 1^{er} prix 25 francs.
- 2^e — 20 fr.
- 3^e — 15 fr.
- 4^e — 12 fr.
- 5^e — 10 fr.
- 6^e — 8 fr.
- 7^e — 5 fr.
- 8^e — 5 fr.

Les propriétaires désirant faire concourir leurs animaux devront se faire inscrire avant le 12 janvier prochain chez M. Soulié vétérinaire à Catus, vice-président du Comice.

Les animaux exposés devront être la propriété de l'exposant depuis au moins trois mois.

La Commission se réserve le droit de supprimer certains prix si les sujets ne lui paraissent point méritants. La distribution des récompenses aura lieu à la mairie de Catus le soir du concours à 4 heures.

Calamane. — Projet d'adduction d'eau. — Dans sa séance du 29 décembre, le conseil départemental d'hygiène, réuni à la Préfecture, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire général, s'est occupé d'une question très intéressante pour notre commune.

Il s'agit d'un projet d'adduction d'eau. Le Conseil a émis un avis tendant à ce que dans le projet il soit tenu compte des observations présentées par le géologue délégué du ministère.

Crayssac. — Mutualité. — Nous sommes heureux d'annoncer que grâce à la louable initiative d'un jeune et intelligent agriculteur de Crayssac, M. Edouard Lasfargues, les principaux propriétaires de cette commune viennent de s'associer pour constituer une société d'assurance contre la mortalité des bestiaux.

Les conditions d'admission dans cette société consistent d'abord dans la présentation du candidat qui peut être accepté ou refusé par le conseil d'administration, et, s'il est admis, par le paiement d'un droit d'entrée fixé à 0 fr. 50 centimes par tête de bétail assuré; en outre de cela, chaque sociétaire paie une prime annuelle calculée à raison de 0 fr. 75 p. 0/0 du capital de son cheptel assuré.

Le faible taux de cette prime, comparé à celui des compagnies similaires à capital social (qui est de 5 à 6 fois plus élevé) se comprend par les importantes subventions que le gouvernement de la République, dans sa sollicitude pour les travailleurs des champs accordée à ces mutuelles afin d'en favoriser la formation d'abord et par l'absence de dividendes, que les autres compagnies ont à servir aux fondateurs capitalistes.

A ce propos, qu'il nous soit permis de faire ressortir les bienfaits de cette mutualité moderne, comparativement à celle qui se pratique habituellement dans nos campagnes quand un boeuf ou tout autre animal de boucherie malade est abattu.

Tout le monde sait que dans ce cas il est d'usage que tous les propriétaires de la région ou doit se débiter l'animal abattu sur l'initiative du propriétaire de ce der-

nier vont chercher selon leurs ressources ou leur générosité un morceau de viande, qui le plus souvent est de la mauvaise pitance. Les inconvénients qui résultent de ce genre de mutualité bâtarde sont de deux sortes : les uns concernent le sinistre et consistent dans la vente incomplète de sa viande et partant dans la perte qui en résulte, même quand l'utilisation serait complète surtout dans les périodes où les bestiaux sont très chers comme en ce moment. Nos passagers sous silence la corvée humiliante à laquelle le propriétaire-boucher de la région est

de s'astreindre lorsqu'il veut faire à la bourse de ses collègues, et aux embarras matériels que cette besogne lui occasionne ; l'autre catégorie d'inconvénients incombe aux propriétaires qui par esprit de solidarité vont prendre en échange d'une somme relativement forte si on la compare à la prime annuelle des sociétés mutuelles, vont prendre, dis-je, une victuaille toujours peu agréable à consommer sinon nuisible à la santé des consommateurs. Voilà pour les cas où la viande, quoique malade, peut se livrer ou est livrée à la consommation sous l'indifférence coupable de certains maires complaisants ou ne comprenant pas leur devoir.

Qu'est alors l'inconvénient quand, pour raison d'insalubrité, la viande ne peut être livrée à la consommation dans les communes où le magistrat municipal sait s'entourer des précautions sanitaires légales ? C'est la gêne ou la ruine pour les propriétaires sinistrés à moins qu'ils ne consentent à aller quêter de porte en porte une souscription qui leur est cependant bien due mais qu'on leur marchandant toujours. Il y en a bien peu qui veulent jouer le rôle de pseudo-médiant. On devine alors la conclusion.

Tandis qu'avec les assurances mutuelles vraies, comme celle dont il est plus haut parlé, point n'est besoin de faire des courbettes pour rentrer dans ses fonds ; la sécurité la plus absolue est l'apanage des sociétaires qui peuvent, alors qu'ils ont un boeuf ou tout autre animal assés malade, permettre au vétérinaire tout de la témérité que comporte l'art de guérir. Ainsi certainement les cas de mortalité seraient plus rares et partant les ressources de la caisse éparpillées et la prime amoindrie.

Félicitons donc les pouvoirs publics d'abord, d'avoir bien voulu tendre la main à ces travailleurs des champs si intéressants, en leur ouvrant les vastes horizons de la mutualité; félicitons aussi leur fidèle interprète, M. le professeur départemental d'agriculture qui sait si bien prodiguer et inculquer les bons conseils, bravo enfin aux sages agriculteurs de Crayssac d'avoir su les comprendre et les mettre en application. Souhaitons, puisque c'est la saison des vœux, une vie longue et prospère à la société mutuelle de Crayssac dont l'exemple, espérons-le, sera bientôt contagieux dans les communes environnantes sinon partout.

FÉLIX SOULIÉ,
Vétérinaire.

Cazals. — La Foire. — La foire de Noël des 28 et 29, coïncidant avec celle de Villeneuve-sur-Lot, n'a pas été bien belle ; les affaires ont été lentes et peu nombreuses.

Voici les cours pratiqués :

- Porcs gras, 40, 42 et 45 francs la plus belle qualité, beaucoup d'invendus.
- Oies, 0 fr. 80 la livre.
- Volailles, 0 70 et 0 fr. 75 la livre.
- Oufs, 1 10 et 1 fr. 20 la douzaine.
- Truffes, 4 50 et 5 la livre.
- Foies gras en quantité vendus 2 25 et 2 fr. 40 la livre.
- Lièvres, 1 fr. la livre.
- Bécasses, 2 25 et 2 fr. 50 pièce.

Pas d'affaires sur les bœufs gras et d'attelage ; par contre les veaux se vendent tous un bon prix.

Lalbenque. — Nos rues. — Enfin, les rues de notre chef-lieu de canton qui depuis maintes années étaient dans un état déplorable, sont aujourd'hui praticables.

Notre municipalité mérite de vifs remerciements pour cette sollicitude à l'égard de ses administrés, car une équipe d'ouvriers est depuis plusieurs jours occupée aux travaux d'empierrement.

Nos concitoyens ne demanderont qu'une chose ; un cadran de pendule de plus au clocher de notre église.

Luzech. — Organisation nécessaire. L'année qui commence, verra en mai prochain, le renouvellement des Conseils municipaux. Notre canton, compris dans

gouvernement ?

- Il faudra bien m'y résoudre.
- Le roi reviendra.
- Voilà dix-huit ans qu'on parle du retour de la monarchie.
- Vous êtes un sceptique.
- Je hais la république, mais mon aversion ne préoccupe guère la robuste Marianne, dont les amants sont nombreux et parfois inconstants.
- Comme d'autres, mon cher, je le crains, vous vous ralliez.
- L'exploiterai la situation, rien de plus.
- Ne vaudrait-il pas mieux vous marier.
- Le vicomte eut un tressaillement de joie.

Mme d'Arcourt vit-elle ce geste presque imperceptible ?

Sa physionomie devint plus impassible. — Le mariage, reprit le vicomte, est en effet une solution; outre que j'ai horreur de ce sacrement in-extremis, j'ai un passé gênant à porter.

- Vous n'avez commis aucun méfait ?
- Non, seulement les belles mamans pourront éprouver des craintes sérieuses pour leurs filles, si je me plaçais parmi les prétendants.
- Vous pourriez rencontrer des difficultés si vous cherchiez une riche héritière appartenant à la haute et authentique noblesse.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 1

LA

MARIEUSE

PAR L. DE LASSERRE

Officier d'Académie

La comtesse d'Arcourt habitait un superbe appartement de l'avenue Marceau.

Elle payait régulièrement son loyer de sept mille francs, elle avait femme de chambre, groom et cuisinière.

Un coup de louage, de bonne tenue venait la chercher vers trois heures.

Ses bijoux étaient vrais, son luxe semblait de bon aloi.

Ses toilettes bien que tapageuses, sortaient de chez les meilleurs faiseurs.

On ne lui connaissait pas de dettes. Elle avait passé l'âge des intrigues amoureuses — cinquante-cinq ans — cependant chacun savait que la comtesse n'avait plus aucune fortune.

Le comte d'Arcourt, un joueur, était mort la veille de la débacle financière.

Production interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

sa femme avait dû tout liquider et, malgré tous ses sacrifices, le passif dépassait de beaucoup l'actif.

Sa dot, et plusieurs héritages, étaient venus s'engloutir dans ce gouffre dévorant, sans parvenir à le combler.

Tous les amis avaient versé des larmes à l'infortunée veuve — les larmes coûtent si peu — nul n'avait proposé d'ouvrir sa bourse.

Mme d'Arcourt comprit qu'elle ne devait compter que sur son courage.

Issue d'une ancienne famille dont les aïeux s'étaient illustrés au temps des croisades ; pétrie de préjugés, malgré les idées modernes, la comtesse ne pouvait se résoudre à quitter ses habitudes aristocratiques, à travailler pour vivre.

Elle songea longtemps à sa situation, aux difficultés qu'elle entrevoyait sur sa route.

La misère l'effrayait.

Elle ne voulait pas mourir de faim.

La comtesse loua l'appartement de l'avenue Marceau.

Comme par le passé, elle alla dans le monde, elle reçut chez elle l'élite de la société du faubourg Saint-Germain.

Quelques-uns chuchotèrent, les femmes surtout essayèrent de percer le mystère, mais Mme d'Arcourt n'en demeura pas moins une mondaine très recherchée et dont les nombreux amis publiaient les louanges et vantaient les qualités.

Elle ne leur demandait rien ! Nous étions au mois d'août 1887. Paris semblait être vide.

Pourtant Mme d'Arcourt n'était pas encore partie pour la campagne ou pour les eaux.

Que faisait-elle dans la grande cité poussiéreuse, aux brûlantes haleines, où on ne rencontrait plus que des travailleurs ou des affamés.

Deux heures venaient de sonner à Saint-Pierre de Chaillot.

la première série, procédera également en juillet à l'élection d'un conseiller d'arrondissement. Il va donc s'ouvrir, pour notre région, une période de vie politique intense. Les Républicains démocrates sont-ils prêts pour la lutte? Nous n'hésitons pas à répondre : non.

La situation politique se présente plutôt, ici, sous un mauvais jour : le parti républicain, complètement désorganisé, semble plongé dans la plus grande indifférence ; il paraît n'obéir qu'à des intérêts personnels ou exclusivement locaux ; les principes généraux, qui faisaient autrefois sa force sont, semble-t-il, inconnus et foulés aux pieds.

Aussi, cette désorganisation et cette indiscipline amènent, par habitude, la formation de majorités plutôt hétérogènes dans les élections à l'Assemblée départementale, où Radicaux et Clericaux se trouvent bizarrement accouplés.

Dans la plupart des communes, les chefs du parti républicain, isolés, livrés à eux-mêmes, sont exposés à toutes sortes de fluctuations. Il est à craindre que cet état de choses ne soit très préjudiciable aux intérêts du Parti. Les renseignements que nous donnent nos amis de différentes communes du canton, nous montrent partout la même indifférence et la même incurie. On nous signale même des compétitions et des divisions regrettables.

Il faut que cela cesse. Faisant abstraction des froissements et des susceptibilités, par des concessions mutuelles, qu'on s'unisse, qu'on s'organise pour la lutte ; il n'est temps encore. Que les républicains démocrates forment des Comités communaux ; que ces Comités, par des élections régulièrement nommés, constituent un bureau cantonal chargé de débiter sur l'action politique, d'organiser la lutte, de préparer les programmes, de servir d'intermédiaire entre les communes et le Comité central. De la sorte, il y aura communauté de sentiments et communauté d'action pour le même but, pour le triomphe de l'idée républicaine et laïque.

Il appartient aux républicains sincèrement attachés au principe, aux hommes de cœur et d'action qui ne manquent certes pas, de faire cesser cette désorganisation si nuisible à l'esprit démocratique. Elle dure depuis plus de quinze ans, elle deviendrait pernicieuse.

L'avenir de la République démocratique dans notre canton demande un effort. Les énergies ne manquent pas pour défendre l'idée républicaine en péril, nous savons qu'elles se manifesteront.

Nous espérons que des groupements républicains se formeront bientôt et qu'à la suite d'une entente cordiale, durable, ils donneront à notre beau canton, autrefois avant-garde de la République dans le département, une vigoureuse et salutaire impulsion.

Douelle. — Jeunesse catholique. — Dimanche dernier, un délégué du « Groupe de la jeunesse catholique de Cahors » faisait une conférence chez nous. Il s'agissait de la défense du catholicisme, et notre vicar, s'est employé, nous dit-on, à recruter des auditeurs : rien de plus légitime.

Malheureusement le conférencier a donné une légère entorse à l'article 4 des statuts de son association, article qui interdit de traiter aucun sujet politique dans les conférences. Emporté par son ardeur juvénile, il a agrémenté sa causerie de diatribes à l'adresse du Président du Conseil, de Jaurès et surtout de la laïque : notre vicar, soucieux de ses devoirs de fonctionnaire, en était navré.

La plupart des criminels sortent de l'école laïque, a dit imperturbablement l'orateur. Si nous voulions user d'un argument aussi stupide, ne pourrions-nous pas dire que Vacher, Vidal et les trois prêtres ou religieux que la Cour d'assises d'Agen condamnait naguère dans une même session, étaient des anges élevés sur les genoux de l'Eglise?

Si de pareils arguments sont nécessaires à la défense de l'Eglise, reconnaissons qu'elle est fort à plaindre : de pareils procédés sont plutôt faits pour éloigner d'elle des catholiques pratiquants dont les enfants fréquentent les écoles laïques.

Castelfranc. — Conseil d'hygiène. — Dans sa séance du 29 décembre, le Conseil départemental d'hygiène réuni à la Préfecture, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire général, a émis un avis favorable à une demande formée par M. Guérin, pour l'installation d'une tuerie particulière dans la commune de Castelfranc.

Prayssac. — Obsèques. — Mercredi matin ont eu lieu à Prayssac les obsèques de M. Caviole-Dumoulin, secrétaire général honoraire.

Parmi les nombreuses personnes qui avaient tenu, par leur présence, à manifester leurs sympathies et leurs regrets nous avons remarqué M. Veillon, Secrétaire Général, représentant M. le Préfet et le Lot, M. Bazin, chef de cabinet, tous les conseillers de préfecture et les principaux employés, M. l'Inspecteur d'Académie du département du Lot, M. Rey, député du Lot, le conseiller général et le conseiller d'arrondissement, du canton, beaucoup de maires et d'adjoints du canton et des communes voisines, les écoles de Prayssac, le Conseil municipal de Prayssac, une nombreuse délégation de la Société de secours mutuels de Puy-l'Evêque avec sa bannière en tête, cravate de deuil, la Société de Secours mutuels de Prayssac, les commissions de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance, une délégation de la Société agricole et industrielle du Lot, le Bureau du Comice agricole de Puy-l'Evêque, beaucoup de fonctionnaires du canton et de l'arrondissement, les principales notabilités politiques de la région et enfin une foule énorme que l'on peut évaluer à près de 3,000 personnes, car la tête du cortège était déjà au milieu du cimetière, alors qu'une partie était encore immobilisée devant l'église.

Le deuil était conduit par M. Pierre Caviole, juge de paix à Guéret, M. Marc Caviole, chef de bureau aux Beaux-Arts, M. Brugalières, juge de paix à Catuz.

Le cercueil, porté par le char de la Société de Secours mutuels de Prayssac,

dont M. Caviole était président, disparaissait sous les couronnes offertes par la famille et leurs amis. Parmi ces couronnes, nous avons remarqué celle offerte par la Société de secours mutuels à son regretté Président, celle offerte par M. le Préfet et les employés de la Préfecture, celle offerte par Mme Caviole avec cette inscription si simple et si touchante « A toi », celle offerte par le personnel de la maison à leur « bon maître », celle des petits enfants, celles offertes par les autres membres de la famille, etc.

Au cimetière, M. Veillon, Secrétaire-Général a retracé avec émotion et éloquence la longue carrière de M. Caviole-Dumoulin qui n'avait jamais voulu accepter le poste de préfet pour pouvoir rester au milieu de ses chers compatriotes ; il a dit combien il avait été déçu en voyant M. Caviole abandonner le poste qu'il occupait depuis si longtemps et a terminé en exprimant les vifs regrets que la disparition de cette figure si bonne et si douce avait provoquée dans le département et en particulier dans le personnel de la Préfecture.

M. le Dr Péné, Maire de Prayssac, au nom du Conseil municipal, a mis en évidence les qualités de cœur de M. Caviole-Dumoulin et les nombreux services qu'il avait rendus à la commune de Prayssac et à ses compatriotes.

Enfin M. Gipoulou, au nom de la Société de secours mutuels a adressé un dernier adieu au Président dévoué, à l'homme de bien, à l'ami toujours sûr que M. Caviole-Dumoulin fut pour chacun des mutualistes de Prayssac. Au nom de ces mutualistes et au nom de la Société sans titre de Puy-l'Evêque il a offert à Madame Caviole et à tous les membres de la famille l'hommage de leur respectueuse affection et de leurs douloureux compliments de condoléance.

Et la foule vraiment impressionnée, silencieuse et émue a lentement quitté le cimetière de Prayssac où le regretté M. Caviole repose pour toujours.

Si la place nous le permet, nous publierons les discours dans notre prochain numéro.

Lacapelle-Cabanac. — Cantine scolaire. — Notre excellent instituteur qui ne néglige jamais sa peine, a voulu aussi, en bon père de famille, s'occuper de la nourriture de ses élèves dans les mauvais temps de l'hiver.

Pour les reconforter, à la sortie de la classe du matin, il a organisé une cantine ; et à cet effet, les plus âgés des écoliers, sous la surveillance de leur maître, sont désignés à tour de rôle pour faire le cuisinier et préparer la soupe.

L'initiative prise par M. Monteil, instituteur, est fort à louer, par les élèves et par les parents qui l'ont remercié de cette bonne besogne.

Les Masséries. — Fête scolaire. — Dimanche dernier, à la nuit tombante, la paisible population de la localité fut égayée par les élèves de l'école qui ont joué avec beaucoup d'entrain et de tact « Le Petit Chaperon rouge ».

La salle était comble et tous les assistants se sont retirés enchantés, après avoir longuement applaudi et prodigué de nombreux bravos aux jeunes artistes tous fiers de leur succès. On nous annonce pour le « mardi gras » pareille fête avec changement et augmentation de programme. Tant mieux.

Un arbre de Noël, disposé au coin de la scène, fut le clou de la soirée. Chacun des jeunes élèves reçut un des multicolores jouets qui semblaient avoir poussé magiquement aux branches de ce pin gigantesque.

Que Madame l'Institutrice reçoive ici nos remerciements et nos félicitations.

Arrondissement de Figeac

Bretonoux. — Agrandissement de la gare. — Nous apprenons avec satisfaction que la Compagnie d'Orléans a accueilli favorablement le vœu émis par le Conseil général du Lot tendant à l'agrandissement de la salle de distribution des billets.

Cette décision est due à l'énergique intervention de M. Boyer, conseiller général de Bretonoux, que nous sommes heureux de féliciter.

Puybrun. — Curieuse histoire. — Seraient-il vrai qu'un ancien secrétaire d'un percepteur de Bretonoux aurait été arrêté à Versailles sous l'inculpation de détournement d'une somme très rondelette? Que cet individu aurait déclaré se nommer V. Paul, receveur des contributions indirectes à Puybrun et qu'on aurait trouvé, lors d'une perquisition dans la chambre qu'il habitait, un sceau authentique en cuivre de la mairie de Puybrun?

Dans l'affirmative nous serions fort heureux d'apprendre de M. le Maire si la disparition du sceau a été constatée et signalée au Conseil municipal.

La parole est à M. le Maire.

Cajarc. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

C'est avec un vif sentiment de plaisir que le parti républicain voit apparaître dans notre commune et dans le canton tout entier un organe républicain, essentiellement laïque et indépendant. Les élus du canton et la plupart des maires sont de fervents démocrates, leur politique est la vôtre, mais nous savons — et nous nous en réjouissons — que le Journal du Lot, luttant, non pour les hommes, mais pour un principe, saura les féliciter lorsqu'ils le mériteront, mais aussi les prévenir dans leurs erreurs et les blâmer dans leurs faiblesses.

Recevez, etc.

Cajarc. — Mérite agricole. — Par décret présidentiel, M. Bruel, viticulteur à Cajarc, est nommé officier du mérite agricole.

Nos félicitations.

Saint-Chels. — On nous écrit :

Dimanche dernier, notre petite ville était en réjouissance. M. Pezet, maire, le conseil municipal et la population tout

entière, inauguraient en un banquet démocratique de 100 couverts, à l'hôtel Laferrère, la nouvelle maison d'école construite sur les plans de M. Fonrnié, l'excellent architecte de Cahors.

MM. Pauliac sénateur, Vival député, Larnaudie conseiller général, Galtier représentant de M. le sous-préfet de Figeac, honoraient cette fête de leur présence et ont prononcé des discours républicains. Les applaudissements nourris qui ont couverts leurs paroles, montraient combien ils étaient en communion d'idées avec leurs auditeurs.

Nos félicitations et nos remerciements à M. Pezet, maire.

Quissac. — Mon cher « Peau-d'âne », te voilà bien arrangé par le « Spectateur » de la Croix. Tes longues oreilles ont de la chance ! On en parle dans les journaux, ma chère!!!

Ce qui, par exemple, est beaucoup moins flatteur, c'est le charabia dont on veut le rendre responsable. Moi, qui suis ton chef, j'en rougis. Ton chef???

Le spectateur en question ne s'imagine pas qu'on puisse marcher à moins d'avoir un chef qui vous pousse. Le sien, dit-on, a l'habitude de pousser ses subordonnés à coups de pied dans le... chos. Mais console-toi tout de même, en pensant que ce spirituel « spectateur » t'a donné le nom d'une des plus jolies princesses des Légendes enfantines.

Quant au sourire qui ne cesse de flotter sur les lèvres de notre doux pasteur, tous les spectateurs qui s'écrivent par la Croix savent à quoi s'en tenir. Il y a beau temps que le pauvre homme a perdu l'habitude de sourire.

Toutes les personnes présentes s'étonnaient en riant (pas de toi, mon cher Peau-d'âne), de la multitude de tons par lesquels passa sa vénérable figure. Quel est donc celui qu'elle prendra, quand il recevra les étrennes qu'il a si bien méritées?

Une lettre de M. le curé. — Nous recevons de M. le curé de Quissac une lettre de protestation contre des accusations diffamatoires que nous aurions portées contre lui.

M. le curé nous déclare, qu'« il se » se réserve de déferer les coupables » aux tribunaux dès qu'il aura pris connaissance de l'article diffamatoire » qu'il n'a pas encore lu. »

!!!... M. le curé fait erreur ; nous avons beau relire l'article en question, nous ne voyons nulle part qu'il soit question de lui dans les « accusations » qu'il « ne connaît pas »!

« Qu'il » prenne donc connaissance de la note »... qu'il prenne des conseils judiciaires et il verra que ses menaces sont impetives.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Gendarmerie. — M. Bonnet, lieutenant de gendarmerie à Gourdon passe à la garde républicaine (infanterie). Il est remplacé par M. Charansol.

Gourdon. — La situation politique en vue des élections municipales. — La situation politique en vue des élections municipales paraît fort embrouillée. Mais si les renseignements que nous tenons de personnes fort bien renseignées sont exacts, nous devons dire que cette situation paraît surtout être assez embrouillée.

Il paraît qu'une liste est déjà toute préparée et, ce qui est intéressant, toute composée des meilleures têtes du clan nationaliste-clérical.

Pourquoi cette liste si prématurément confectionnée?

Parce que d'après les bruits qu'on a fait circuler — ou plutôt que les... candidats nationaux ont répandu, on prétendrait deux intentions à M. Linol!

La première des hypothèses c'est que M. Linol se retirerait de la vie politique pour ne s'occuper que de ses propres affaires.

La deuxième c'est que M. Linol laisserait le champ libre à tous les partis pour se reposer pendant quatre ans.

On lui ferait jouer ainsi, le rôle de l'homme impassible et indifférent aux destinées de la ville de Gourdon ; de cette cité qui a été le centre intellectuel et l'avant-garde du progrès, sans se soucier de propres intérêts de notre cité. Et bien, pour ma part, je n'en crois rien. Je ne puis même croire que M. Linol, « ce vieux gourdonnais », pût assumer, comme on veut bien le dire, impassible à tous ces prochains événements et laisser rentrer à la mairie des autoritaires et des néo-gourdonnais !... Non, je le répète, M. Linol n'assistera pas ainsi à ces événements, il n'aura pas la défaillance qu'on lui... désire, il saura faire tout aussi bien son devoir de gourdonnais qu'il sait faire son devoir de citoyen et de républicain.

JEAN.

Payrignac. — On nous écrit :

La foire annuelle des cochons qui se tient, le 31 décembre dans la commune de Payrignac a été, cette année, exceptionnellement belle.

Cette foire, qui est renommée à cause des beaux produits qu'y trouvent, mérite sa bonne réputation car le foirail était bien approvisionné ; aussi les acheteurs, quoique n'étant pas aussi nombreux que les années précédentes, ont tout enlevé à des prix variant entre 45 et 50 fr. les 50 kilogrammes.

Souilhaguet. — Mérite agricole. — Par décret présidentiel, M. Vilard, propriétaire, maire de Souilhaguet, est nommé officier du mérite agricole.

Félicitations.

Gramat. — Droits de parcs. — M. Rigould Jean-Baptiste a été déclaré adjudicataire pour 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 1904, des droits de parcs pour la race ovine, au prix annuel de 595 francs.

Droits de place. — M. Darnis, Adolphe a été déclaré adjudicataire pour 2 ans, à partir du 1^{er} janvier 1904, des droits de place et de stationnement moyennant le prix de 800 francs par an.

Bureau de bienfaisance. — M. Meyzen Jean-Pierre a été déclaré adjudicataire de la fourniture du pain au bureau de bienfaisance pour 3 ans à partir du 1^{er} janvier 1904 moyennant un rabais de 4 0/0 sur la taxe.

Gignac. — Notre Comité. — Il y a un an il s'est formé dans notre paisible commune un Comité laïque. Pourquoi? Nous ne saurions trop le répéter : dans le but de maintenir une fraternité et cordiale entente, de se servir les coudes pour la lutte, entre républicains fermement convaincus ; dans le but aussi, étant unis, d'arrêter les empiétements cléricaux, de vaincre chez nous le cléricalisme aux abois qui lutte avec une énergie farouche, mais inefficace contre les penseurs libres. Eh bien ! dis-je, ce Comité, avant d'être formé fut attaqué par l'aigle noir, le « père » et le Sauveur des braves Gignacois (!) qui ne dédaigna pas de dire sardoniquement, en bon loyaliste, qu'il se formait dans l'endroit une association malsaine et qu'il espérait que la dite association n'aurait que quelques adhérents pervers et athés, voués depuis longtemps aux flammes de l'enfer « un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes ».

Cette excommunication foudroyante, gratuite, faillit tuer à sa naissance notre Comité. Mais avec de la persévérance on eut d'abord un noyau qui a fortement grossi : le Comité radical et socialiste de Gignac compte, aujourd'hui 114 adhérents et nous espérons que certains retardataires que nous reconnaissons pour être républicains sincères viendront se joindre aux premiers membres.

Morale. A la prochaine réunion du Comité nous proposerons le vœu suivant :

« Notre gracieux desservant est prié de ne pas oublier, à son prochain voyage à Rome, et après avoir baisé la mule, de demander à Sa Sainteté le pardon pour les excommuniés de l'an dernier. »

GRAVACHE.

Mérite Agricole. Par arrêté ministériel, M. Bordes, maire de Gignac, est nommé officier du Mérite Agricole.

Vayrac. Conseil municipal. — Séance du 27 décembre 1903.

Etaient présents : MM. Granouillac, maire, Cocula, Ginière, Soulié, Fouché, Bonneval, Levet, Lorblanchet, Carriol, Garrigue, Laquière, de Lapière, Chambron.

Après lecture d'une lettre de la sous-préfecture ayant trait à l'internement à l'asile de Leyme du sieur Lamothe-Pierre-Auguste, le conseil municipal après avoir examiné attentivement cette situation, décide qu'il n'y a pas lieu pour la commune d'entrer en participation dans les frais de pension et les laisse à la charge de la famille.

Le conseil municipal procède ensuite au tirage de cinq obligations de l'emprunt de 17,000 fr. Sont sortis les N° 17 - 164 - 99 - 139 - 123.

Le conseil municipal autorise M. le maire à prélever sur les fonds imprévus la somme de 15 fr. 65 montant de ce qui est dû par la commune à la succession Claval.

M. le maire donne ensuite lecture d'une demande de secours présentée par le sieur Charme.

Le Conseil municipal rejette cette demande considérant qu'il appartient à la commune d'origine ou à la commune du séjour présent de la faire hospitaliser.

Réunion du bureau de bienfaisance. — Les membres du bureau se sont réunis le mercredi 30 décembre pour reviser la liste des indigents auxquels il est fait des distributions hebdomadaires de pain, et pour recevoir la soumission des boulangers.

M. Gély, boulanger, ayant offert de fournir le pain à 0 fr. 255 le kilo, M. Delnaud à 0 fr. 26 le kilo, M. Salamagne n'ayant pas soumission, M. Gély est déclaré adjudicataire pour la fourniture du pain pendant le premier trimestre de 1904.

Le transport « la Vienne ». — La nouvelle de la disparition du transport de l'Etat, la Vienne, commandé par notre compatriote, Henri Barbiou, n'est répandue comme une traînée de poudre. L'émotion a été très grande dans la matinée car M. Barbiou appartenait à l'une des familles les plus estimées de notre localité, c'est dire que lui-même y compte de très nombreuses sympathies. Aussi est-ce avec le plus grand plaisir que nous avons appris dans la soirée que le Ministère de la marine avait été informé par une dépêche venant du Maroc que la Vienne a été vue le 21 décembre passant devant le cap Ceuta et que M. Barbiou Xavier, frère du commandant de la Vienne, qui est officier des douanes à Port-Vendres, a été informé, hier à deux heures, qu'un bateau paraissant être la Vienne passait au large de Port-Vendres.

Le sémaphore ayant fait les signaux nécessaires pour demander si ce bateau était la Vienne il lui fut répondu affirmativement.

Mme Henri Barbiou, qui habite Paris a dû être bien heureuse d'apprendre par son beau-frère, cette bonne nouvelle qui lui a été télégraphiée.

D. H. — Voici le télégramme reçu hier soir par le Ministère :

« Oran, 1^{er} janvier. — Le transport la Vienne a une avarie de machine. Il avance lentement. Nous nous réjouissons d'autant mieux de cette heureuse nouvelle que plusieurs de nos compatriotes figuraient dans l'équipage de ce transport et que leurs familles étaient déjà plongées dans la douleur. »

SARRAZAC. — Faute de place nous renvoyons à mardi, un article sur les congrégations.

CHRONIQUE AGRICOLE

Nous avons obtenu la collaboration de collaborateurs compétents pour traiter ici des sujets d'agriculture pratique. L'abondance des matières nous oblige, malheureusement, à ajourner la première chronique.

A la fin de l'automne, tout le monde doit faire une cure dépurative. Rien n'est meilleur que les Pilules Suisses. Leur action est bienfaisante, 1 fr. 50.

Bulletin Financier

La réponse des primes a donné lieu à un débat assez vif mais après la réponse les mauvaises dispositions ont diminué et la clôture se fait en baisse notable sur les derniers cours précédents.

Le 3 0/0 qui a été répondu à 97,37, finit à 97,25. L'amortissable cote 98,37. Le Comptoir National d'Escompte cote 607 ; le Crédit Foncier, 691 ; le Crédit Lyonnais, 1.148 et la Société Générale, 628.

Nos chemins ont baissé, le Lyon à 1.405 ; le Midi à 1.175 ; le Nord à 1.860 et l'Orléans à 1.462. Le Suez clôture à 4.095.

L'Extérieure s'inscrit à 88,90 ; l'Italien à 104,50 ; le Portugais à 64,90. Le Russe consolidé finit à 99,22 ; le 3 0/0 1891 à 82,25.

Le Turc Unifié reste à 88,90 et la Banque Ottomane à 596.

On offre en ce moment 15,698 obligations de 500 fr. 4 0/0 de la Société Civile française pour le recouvrement des annuités du Gouvernement Italien au chemin de fer de Bari à Locorotondo.

Elles sont émises à 477,50 par les soins de MM. Razovitch et Gers banquiers à Paris, rue Vivienne.

Bulletin météorologique

DATES TEMPERATURE Pression atmosph. réduite

1^{er} Vend. + 9 - 1 758 Beau
2 ^{Sam. + 9.5 0 764.5 Beau}

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D' HERBEAU.

MARCHE DE LA VILLETTE

Espèces Amenés Vendus Prix extrêmes viande net poids vif

Boeufs... 1.551 1.509 » 48 » 82 » 30 » 50
Vaches... 500 478 » 47 » 81 » 29 » 45
Tauxeaux... 137 137 » 43 » 72 » 25 » 45
Veaux... 1.470 1.082 » 75 » 115 » 37 » 55
Moutons... 12.271 12.005 » 85 » 116 » 46 » 65
Porcs... 4.321 4.321 » 58 » 66 » 36 » 46

LA HERNIE GUÉRIE

Sans souffrances

Toutes les Hernies sont guéries sans opérations, grâce à la nouvelle découverte des docteurs MARIE FRÈRES. Nous ne comptons plus les merveilleuses guérisons obtenues par leur bandage Electro-Médical, si léger et si souple qui savamment approprié à chaque cas, apporte avec lui un bien-être considérable et amène la guérison sans gêne, ni fatigue. D'innombrables lettres de reconnaissance sont venues récompenser les Docteurs MARIE FRÈRES de leur humanitaire dévouement. En voici une prise au hasard entre mille.

Messieurs, « J'ai reçu votre bandage Electro-Médical et je suis heureux de vous annoncer qu'il me va dans la perfection. Indiquez-moi votre prochain passage car je veux vous faire voir que je suis guéri. Je ne m'aperçois même plus que j'ai une hernie. Je certifie que de tous les Bandages dont je me suis servi, l'idéal est votre merveilleux Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE FRÈRES. Si vous trouvez ma lettre capable d'être publiée je vous en donne l'autorisation car il était impossible jusqu'ici qu'un Bandage guérisse en moins d'un mois une hernie vieille de 17 ans. Vous pouvez compter sur moi pour vous envoyer des malades. Soyez en sûr.

Vous êtes très humble,

J. PARANT, fils, à Gramat (Lot).

Ce certificat supprime tout commentaire. Plus d'instruments de torture, plus de souffrances, tel est le prodigieux résultat obtenu par ces bienfaisants de l'humanité. Aussi n'achetez plus de bandages sans vous rendre compte par vous-même des bienfaits incomparables du Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE FRÈRES, 108, rue de Rivoli, à Paris.

Docteur LOMBARD.

Les personnes atteintes de Hernie, qui veulent guérir doivent donc venir se faire faire l'application de ce merveilleux BANDAGE ELECTROMEDICAL à : Cahors le dimanche 3 Janvier, hôtel des Ambassadeurs. Montauban le 4, hôtel du Midi. Moissac mercredi 6, hôtel du Luxembourg.

Ceintures pour maladies du ventre

LES VARICES

L'Ellixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les amène et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'enflure, le gonflement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Facheirie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt 97 10
Jouissance 1^{er} oct. 1903.tme 97 02
3 0/0 amor. Der. an. 1943.cpt 98 50
3 Jouiss. 16 oct. 1903....tme

Banque de France.....cpt

Action nom. Jouiss. 26 juin tme 3810 ..
Banque de Paris.....cpt 1134 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme 1130 ..

Crédit Foncier.....cpt 691 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme 695 ..
Crédit Lyonnais.....cpt 1147 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sep.tme 1145 ..

Société générale. Louis. oct.cpt 626 ..
Est.....cpt 918 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov....tme

Paris-Lyon-Méditerranée.cpt 1409 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov....tme 1405 ..
Midi.....cpt 1175 ..
500 fr. t. p. jouiss. juill...tme 1175 ..

Nord.....cpt 1851 ..
400 fr. t. p. jouiss. juill...tme 1850 ..
Orléans.....cpt 1467 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct....tme 1460 ..

Ouest.....cpt 880 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct....tme

Métropolit. 250 f. t. p. juill.tme 507 ..
Suez act. 500 f. t. p. juill.tme 4085 ..
— 5^e civile.....cpt 4085 ..
Proc. Thomson-Houston. j.tme 675 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct....tme 88 75
Russie 4 0/0 1901.....déc.cpt 100 20
— 3 0/0 1896.....nov.cpt 81 85
Rio-Tinto.....jouiss. nov.tme 1233 ..

MINES D'OR

Rand Mines..... 246 ..
Chartered..... 60 25
East Rand..... 179 50

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & B

l'étude et par le ministère de M. PUECH, notaire, à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartient, Qu'en exécution d'un jugement rendu en chambre du conseil du tribunal civil de Cahors le quatre novembre mil neuf cent trois, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Gaston ROBERT, arbitre de commerce, demeurant à Cahors, agissant en qualité de liquidateur judiciaire, représentant l'union des créanciers du sieur François BAYLES, négociant, domicilié à Puy-l'Évêque, à ces fins autorisé par ordonnance de M. AYMERIO, juge commissaire à la dite liquidation, en date du quatorze août mil neuf cent trois, enregistrée et expédiée.

Ayant M. Camille SAUTET pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville, Boulevard Gambetta, n° 41.

Il sera procédé, le dimanche vingt-quatre Janvier mil neuf cent quatre, à deux heures du soir, en l'étude et par le ministère de M. PUECH, notaire à Puy-l'Évêque, à ces fins commis, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, des biens dont la désignation suit:

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

Article un
Une partie de maison sise à Puy-l'Évêque, construite sur les numéros mille deux cent quatre et mille deux cent neuf de la section B du plan cadastral de la dite commune, d'un revenu matriciel de trois cent trente-sept francs cinquante centimes.

Cette partie de maison se compose 1° d'un magasin au rez-de-chaussée dont la porte d'entrée est située au Nord sur la rue du Marché.

2° D'un premier étage comprenant un salon sur le magasin et trois chambres au même niveau que le salon; ces trois pièces qui s'étendent sur la partie de maison restante forment le deuxième étage, par rapport à la rue Saint-Sauveur, de la partie appartenant aux héritiers des mariés Louis Bayles, père et mère du sieur François Bayles liquidé.

3° Et de l'entier grenier dont la maison est recouverte.

Au rez-de-chaussée, à côté du magasin se trouve un corridor qui est grevé d'une servitude de passage pour aboutir à l'autre partie de maison qui se trouve sur le derrière, et qui dépend, ainsi qu'il est dit, des successions des mariés Louis Bayles.

Cette maison confronte du Nord à la rue du Marché; du Sud à maison des héritiers Bayles; de l'Est à rue St-Sauveur et de l'Ouest à maison Delbreil, ruelle entre.

Article deux

Un article en nature de pré situé

au lieu dit Moulin du Singe, commune de Puy-l'Évêque, formant le numéro mille cinq cent vingt-huit P, section B du dit plan, d'une contenance de cinquante-trois ares soixante-quinze centiares, classes une et deux, d'un revenu de soixante-un francs quatre-vingt-quinze centimes.

Article trois

Un article en nature de pâture situé au même lieu, formant le numéro mille cinq cent vingt-huit P des mêmes plan et section, d'une contenance de six ares quarante-cinq centiares, classe quatre, d'un revenu de soixante-dix-sept centimes.

Ces quatre derniers articles ne forment qu'un seul et même immeuble en nature de terre et vigne.

Article quatre

Un article en nature de vigne situé au lieu dit Mamayère, formant le numéro six cent quatre-vingt-dix-huit P, section E du dit plan, d'une contenance de huit ares quarante-trois centiares, quatrième classe, d'un revenu de soixante-sept centimes.

Article cinq

Un article en nature de pâture situé au même lieu, formant le numéro six cent quatre-vingt-dix-neuf P des mêmes section et plan, d'une contenance de deux ares quatre-vingt-quinze centiares, classe quatre, d'un revenu de six centimes.

Article six

Un article en nature de vigne situé

au même lieu, formant le numéro sept cent P des mêmes plan et section, d'une contenance de cinq ares quarante-cinq centiares, classe quatre, d'un revenu de quarante-quatre centimes.

Article sept

Un article en nature de terre situé au même lieu, formant le numéro sept cent P des mêmes plan et section, d'une contenance de six ares quarante-cinq centiares, classe quatre, d'un revenu de soixante-dix-sept centimes.

Ces quatre derniers articles ne forment qu'un seul et même immeuble en nature de terre et vigne.

Formation des lots MISES A PRIX

En conformité du jugement précité du 4 novembre 1903 les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en trois lots composés comme suit, sur les mises à prix ci-après:

Premier lot

Le 1^{er} lot se composera de la maison ou partie de maison située à Puy-l'Évêque et sera mis en vente sur la mise à prix de **2000** fr. deux mille francs, ci.

Deuxième lot

Le 2^e lot se composera de l'immeuble situé au Moulin du Singe et sera mis en vente sur la mise à prix

de deux mille francs, **2000** fr. ci.
Troisième lot

Le 3^e lot se composera de l'immeuble situé à Mamayère et sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci. **100** fr.

Les frais exposés au jour de la vente seront payables par l'adjudicataire en diminution de son prix, dans les dix jours de l'adjudication.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été déposé en l'étude de M. PUECH, notaire à Puy-l'Évêque, où on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors le 2 Janvier 1904.

L'avoué poursuivant,

Signé C. SAUTET.

Enregistré à Cahors le janvier 1904, fol.
reçu 1 fr. 88 c.

Le Receveur,

Signé LAGHAISE.

Pour tous renseignements s'adresser:
1° A M. SAUTET, avoué poursuivant; 2° et à M. PUECH, notaire, en leurs études sus-indiquées.

ALEXANDRE FALLIÈRES
Marchand tailleur, Cahors — Confections en tous genres
PRIX MODÉRÉS

DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER
Jamais le Capitaliste et le Rentier n'ont eu plus besoin d'un organe financier impartial et parfaitement informé.
Jamais le nombre des valeurs placées dans le public n'a été aussi considérable.
Jamais il n'a été aussi difficile de bien placer son argent: telle valeur, qu'on croit de tout repos, est mauvaise; telle autre, délaissée, est avantageuse à acheter.
Du choix d'un journal financier dépend donc la fortune ou la ruine!
Le **MONITEUR DES CAPITALISTES ET DES RENTIERES** se recommande tout spécialement par la **sévérité de ses informations**, par son indépendance absolue, et par les soins apportés à l'étude des valeurs et des affaires.
Le **MONITEUR DES CAPITALISTES ET DES RENTIERES** (24 années) a des documents complets sur toutes les affaires créées depuis sa fondation. Tous les dimanches, il donne un état impartialisé de l'état des valeurs.
On l'abonne, au tarif, dans tous les Bureaux de Poste, ou Boulev. Haussmann, 50, Paris (IX^e).

Grand Café de Bordeaux
CAHORS — BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS
Tenu par M. JACQUES LASSUS
Spécialité de Bières BLONDE et BRUNE
RENDEZ-VOUS DES COMMERÇANTS
CERCLES
DES EMPLOYÉS DE COMMERCE
DE LA JEUNESSE REPUBLICAINE LAIQUE
SIÈGE SOCIAL DE L'AMICALE DES INSTITUTEURS
SALONS

HORAIRE DES TRAINS : Dans notre prochain numéro nous publierons l'horaire de tous les trains intéressant le Lot.

MAISON FRANÇAISE. — ENTRÉE LIBRE
GRANDS MAGASINS DU PRINTEMPS
J. CALMÉJANE-COURSE
CAHORS
9 & 11, Rue de la Liberté
GRANDE SPÉCIALITÉ POUR NOCES
TAILLEURS-CHEMISIERS DIPLOMÉS
pour Hommes, Dames et Enfants
Confections, Nouveautés, Draperies, Ameublements, TAPIS, Articles de Chine et du Japon
Pour cause d'agrandissement, depuis le 25 décembre dernier, la CHEMISERIE ANGLAISE est transférée aux Magasins du Printemps, Rue de la Liberté. S'y adresser à l'avenir pour tout achat ou commandes.

Le Meilleur Marché du Monde
Actuellement Grande mise en vente de fin de Saison
Affaires recommandées vendues un tiers meilleur marché qu'à Paris et Toulouse
APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Un lot de cadix, usage garanti pour pantalon d'homme. Occasion. Le mètre. 1 35	Un lot de flanelle coton pour chemises. Occasion. Largeur 0 ^m 80. Le mètre. 0 45	Un lot de finette imprimée pour lingerie. Occasion. Largeur 0 ^m 80. Le mètre. 0 95	Serviettes de toilette nid d'abeilles françaises. 6 75, 4 95 et 2 95
Un lot de chemises flanelle coton très belle qualité. Occasion. La chemise toutes tailles. 2 25	Un lot de coupons castre et péruvienne Largeur 1 ^m . Le mètre. 0 65 et Articles pour Œuvres de bienfaisance	Mouchoirs de poche pour enfant avec joli dessin, tout ourlés. Le mouchoir. 0 10 et 0 05	Velours fantaisie soie rayés et écossais. 1 95
Un lot de gilet de chasse en coton mélangé. Occasion. Le gilet. 2 45 et 1 95	Un lot de pilon pour robes et peignoirs. Occasion. Le mètre. 0 40 et 0 25	Mouchoirs ourlés à jour avec vignettes ou carreaux. Prix: La 1/2 douzaine. 0 95	Un lot de nappes dépareillées écu ou couleur 160/60. La nappe. 2 75 et 1 95
Grand choix de petits meubles fantaisie, Tables, Guéridons, Porte-potiches, Écrans, Coussins, Paravents, etc.			Toile pour drap de lit en 1 ^m de large garantie à l'usage. Prix. 1 35 et 0 95
Exposition permanente. Entrée libre. Tout achat supérieur à 10 francs donne droit à un joli Cadeau-Prime			Couvre pieds en cretonne double face. Prix suivant taille et qualité. 160/190. 9 75 et 7 75

PHARMACIE de la CROIX-ROUGE
CAHORS — BOULEVARD GAMBETTA, EN FACE LE THÉÂTRE — CAHORS
Pharmacie de confiance vendant le MEILLEUR MARCHÉ de la région
La PHOSPHIODE remplace avantageusement l'Huile de foie de morue. — Goût délicieux. — (Echantillon gratuit sur demande)

Imprimerie A. Coueslant
1, Rue des Capucins, CAHORS
IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

10 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES
CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès
CARTES DE VISITE
PRIX MODÉRÉS